



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 58085

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en application de la réforme bucco-dentaire. En effet, alors que le Gouvernement s'est évertué à mener de longues et fructueuses négociations avec les organisations représentatives des professionnels de la chirurgie dentaire pour élaborer un très intéressant projet de réforme bucco-dentaire, seule la publication de l'arrêté modifiant la nomenclature fait défaut pour que cette réforme soit finalisée et que les crédits affectés à l'engagement de la réforme puissent être utilisés. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58085

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1053